



Les objets réutilisables sont récupérés à l'écocentre et mis à la disposition des clients, puis vendus dans le but d'encourager leur réutilisation.

- Pour connaître l'inventaire, rendez-vous directement à l'écocentre.
- Les articles achetés devront être emportés immédiatement.

## Matières refusées

- ✗ Carcasses d'animaux
- ✗ Armes et munitions
- ✗ Gaz propane de plus de 30 livres
- ✗ Dormants de chemins de fer
- ✗ Acide picrique
- ✗ Acide fluorhydrique
- ✗ Déchets biomédicaux et pathologiques
- ✗ Déchets radioactifs
- ✗ Cyanure
- ✗ BPC
- ✗ Produits de laboratoire
- ✗ Pneus peints
- ✗ Souches d'arbres
- ✗ Terre et béton contaminés

## Admissibilité

### Clients admis :

- les clients résidentiels ayant une preuve de résidence recevable de l'année en cours, telle que : permis de conduire avec adresse locale, compte de taxes ou bail locatif, compte de services publics et permis/certificats;
- les clients ICI légers seulement (clients industriels, commerciaux et institutionnels dont les volumes sont faibles), selon la tarification en vigueur.

### Clients non admis :

- les clients appartenant à la catégorie des entreprises de la construction.

## Règlements

Les clients doivent trier, déposer et décharger eux-mêmes leurs matières, aux endroits appropriés.

Les clients venant se procurer des articles au réemploi ne sont pas admis dans les espaces prévus au déchargement de matières résiduelles.

La Municipalité de L'Islet se réserve le droit d'imposer une limite aux résidents et aux ICI dans des cas spéciaux.



Dépliant 2026

## Écocentre L'Islet

— **Secteur résidentiel**  
**Municipalités de**  
L'Islet  
Saint-Aubert  
Saint-Cyrille-de-Lessard  
Saint-Jean-Port-Joli

## Informations importantes

📍 451, boulevard Nilus-Leclerc  
L'Islet (Québec) GOR 2B0

📞 418 234-6312 (mardi au samedi)

✉️ [ecocentre@lislet.com](mailto:ecocentre@lislet.com)

🌐 [www.lislet.com](http://www.lislet.com)

⌚ **Paiement en argent comptant seulement**

# Matières acceptées

## SANS FRAIS

Béton, briques et asphalte  
Bois  
Déchets et déchets encombrants  
Plantes nuisibles  
Pneus avec et sans jantes (48.5" et moins)  
Récupération (bac bleu)  
Réemploi  
Résidus verts  
Terre de remplissage  
Sièges d'auto pour enfants  
Tubulures d'érablière sans métal  
Peinture-huile  
Huile (contenant vide)  
Produits à base de pétrole  
Bases et acides  
Toxiques et oxydants  
Aérosols  
Fluorescents  
Piles  
Plastique agricole  
Appareils réfrigérants  
Amiante

# Matières acceptées

## SANS FRAIS (suite)

Batteries de véhicules  
Cartouches d'encre et cellulaires  
Extincteurs  
Huile à friture  
Gaz propane (30 livres et moins)  
Vêtements  
Électroniques  
Lunettes  
Métaux  
Matériaux de construction (sans bardeau)

# Matière acceptée

## AVEC FRAIS

Matériaux de construction  
avec bardeau ----- 3,25 \$/pied cube

# Horaire résidentiel

**Horaire hivernal :** jusqu'au 7 mars 2026

**Horaire estival :** 10 mars au 28 novembre 2026

\*Fermé du 29 novembre au 4 décembre 2026\*

**Horaire hivernal :** dès le 5 décembre 2026

	<b>Horaire estival</b>	<b>Horaire hivernal</b>
<b>Lundi</b>	Fermé	Fermé
<b>Mardi</b>	9 h à 16 h	Fermé
<b>Mercredi</b>	12 h à 17 h	Fermé
<b>Jeudi</b>	12 h à 17 h	Fermé
<b>Vendredi</b>	9 h à 16 h	Fermé
<b>Samedi</b>	9 h à 16 h	9 h à 15 h
<b>Dimanche</b>	Fermé	Fermé

**L'écocentre sera fermé en 2026 les :**  
7 avril, 19 mai, 24 juin, 30 juin, 8 septembre,  
13 octobre, ainsi que du 20 décembre au  
8 janvier (2027).

## Industries, commerces et institutions :

Pour les produits RDD seulement.

**Horaire estival :** mercredi 7 h 30 à 10 h 30

**Horaire hivernal :** variable (sur appel)

Merci de nous téléphoner lorsque vous serez sur place (418 234-6312 ou 418 241-6736).

